



Création eurl petite question

Par **lovito**, le **26/01/2010** à **11:54**

Bonjour,

j'ai un projet de création de site internet

sous la forme juridique d'une EURL a capital variable 1000 E sous le régime impot IS

CA prévisionnel 30000 euros

le choix des formes juridique et impots vous parraisse t elle correcte pour ce genre d'activité ?

Peut on immatriculé sa société mais ne démarré l'activité que quelque mois plus tard ?

et si c'est possible a partir de quand sont calculé les charges a partir de l'immatriculation ou du démarrage de l'activité?

Merci de votre éclairage